

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 760

14 mars 2016

SOMMAIRE

Abacus Consulting & Solutions S.A.	36456	High Field Holding S.à r.l.	36461
AB JV Global S.à r.l.	36456	Howick Place Office S.à r.l.	36461
Agri Ressources Group S.A.	36442	ITW Alpha Sàrl	36450
AIG Europe Limited (Succursale de Luxembourg)	36456	KPI I S.à r.l.	36454
Aloha ECF Investment S.à r.l.	36457	LB2F S.A., SPF	36479
Alternative Capital S.A.	36457	LBREP II Neptune S.à.r.l.	36454
AMMC Law	36457	Office Park Findel F4 S.A.	36461
Amsit	36458	PS Holdco S.A.	36461
Argenta Fund	36458	PSH S.A.	36462
Argenta Fund of Funds	36458	PSM Lux SA	36462
Badafo Investments S.à r.l.	36448	Quantum Business Advisory Lux Limited, S.à r.l.	36462
Brasserie des poulets s.à r.l.	36459	Ramlo International Luxembourg	36463
Deni S.à r.l.	36480	Realtune Finance S.à r.l.	36463
D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l.	36452	Renowa S.à r.l.	36463
Dory 1 (NFR) S.à r.l.	36477	Rhine (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	36464
Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l. ...	36454	Société Holding de Gestion et de Participation	
EQUINOX Holding S.A.	36464	36445
Farei Holding S.A.-SPF	36459	TA EU Luxembourg V S.à r.l.	36455
Finkorf S.A.	36459	Verneuil S.a.	36455
Five Star Invest S.A.	36460	Vita-Cars S.à r.l.	36455
FVL Invest S.A.	36460	Winvest International S.A. SICAR	36480
Green Electricity Master Invest II	36460	WP XII Luxco S.à r.l.	36434

WP XII Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 202.708.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

WP XII International Holdings LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 5907782,

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 17 December 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name WP XII Luxco S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may further act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may further (i) acquire by purchase, registration or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual and industrial property rights, (ii) grant licenses on such intellectual and industrial property rights, and (iii) hold and manage intellectual and industrial property rights.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares - Transfer of shares.

6.1 The Company may have one (1) or several shareholders.

6.2 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

6.3 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

6.4 The shares are freely transferable among shareholders.

6.5 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

6.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management**Art. 7. Composition and powers of the board of managers.**

7.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of one (1) or more A managers (the “A Managers”) and one (1) or more B managers (the “B Managers”) who do not need to be shareholders. Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the A Managers and/or the B Managers, depending on the context and as applicable.

7.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

7.3 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 8. Election, removal and term of office of managers.

8.1 The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their term of office.

8.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 9. Convening meetings of the board of managers.

9.1 The board of managers shall meet upon call of the chairman or by any two (2) managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

9.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 10. Conduct of meetings of the board of managers.

10.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

10.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

10.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one (1) or more managers.

10.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

10.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

10.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

10.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions.

Art. 11. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by the joint signature of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

D. Decisions of the shareholders

Art. 12. Collective decisions of the shareholders.

12.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

12.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

12.3 Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

12.4 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

12.5 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 13. Quorum and majorities.

13.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

13.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 15. Annual accounts and allocation of profits.

15.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

15.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

15.4 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

15.5 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 16. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

16.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.

16.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by WP XII International Holdings LLC, aforementioned, for the price of fifty thousand euro (EUR 50,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is entirely allocated to the share capital.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole Shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A Managers:

- Mr. Timothy J. CURT, born in Connecticut, United States of America, with professional address at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;
- Mrs. Tara O'NEILL, born in New York, United States of America, with professional address at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;
- Mrs. Ute BRÄUER, born in Oberhausen, Germany, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

Class B Managers:

- Mr. Michel RAFFOUL, born in Accra, Ghana, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- and
- Mr. Luca GALLINELLI, born in Florence, Italy, with professional address at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WP XII International Holdings LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Delaware, États-Unis, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware, 19801, États-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5907782,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le mandataire de la comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale WP XII Luxco S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, que ce soit l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de sûretés de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut également consentir des garanties, octroyer des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en faisant notamment des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de sûretés ou de reconnaissance de dettes, d'obligations, d'obligations non garanties, et d'une manière générale en émettant des sûretés de tout type.

2.4 La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère de son groupe, à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité(s).

2.5 L'objet de la Société comprend également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou autrement ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société a la possibilité de racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales - Transfert des parts sociales.

6.1 La Société peut avoir un (1) ou plusieurs associés.

6.2 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société. Ni les créanciers, ni leurs successeurs ou héritiers ne pourront, pour quelque raison que ce soit, apposer des scellés sur des biens ou documents de la Société.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un (1) détenteur par part sociale. Dans le cas où une part sociale serait la propriété de plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La

Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

6.4 Les parts sont librement cessibles entre associés.

6.5 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par une majorité des trois quarts du capital social.

6.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne pourront être transférées aux nouveaux associés, que sous réserve qu'un tel transfert soit approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas requise dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées aux parents, aux descendants ou à l'épouse survivante.

C. Gérance

Art. 7. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

7.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A («les gérants de catégorie A») et d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B («les gérants de catégorie B»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Toute référence aux «gérants» utilisée dans ces statuts doit, selon le contexte et le cas échéant, être lue comme une référence aux gérants de catégorie A et /ou aux gérants de catégorie B.

7.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

7.3 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute (s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 8. Election, révocation des administrateurs et durée du mandat des gérants.

8.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat.

8.2 Les gérants sont élus et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 9. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

9.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire précisée dans la convocation à la réunion.

9.2 Toute convocation écrite aux réunions du conseil de gérance doit être remise aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence doivent être mentionnés dans la convocation. Cette convocation pourra être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Aucune convocation préalable ne sera requise pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure de convocation auront été déterminés par une résolution adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiqué à tous les membres du conseil de gérance.

9.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et auront renoncé à ces formalités de convocation ou, dans l'hypothèse où des décisions écrites auront été approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 10. Conduite des réunions du conseil de gérance.

10.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

10.2 Le président du conseil de gérance préside, le cas échéant, toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président par intérim par un vote à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

10.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit soit par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat étant suffisante pour prouver la désignation. Un gérant peut représenter un (1) ou plusieurs membres du conseil de gérance.

10.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

10.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

10.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas de voix prépondérante.

10.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements prouvant l'adoption des résolutions.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront, le cas échéant, signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim ou par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits au cours d'une procédure judiciaire ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B.

D. Décisions des associés

Art. 12. Décisions collectives des associés.

12.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par ces statuts.

12.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales dont il est propriétaire.

12.3 Les assemblées d'associés sont tenues aux lieux et à l'heure indiqués dans les convocations respectives à chaque assemblée. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale d'associés et ont renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

12.4 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives relevant de la compétence de l'assemblée générale peuvent être valablement adoptées par des décisions écrites, auquel cas, chaque associé doit recevoir le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre et devra voter par écrit.

12.5 Si la Société est unipersonnelle, l'associé unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit, le cas échéant, être lue comme une référence à l'associé unique, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 13. Quorum et vote.

13.1 Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

13.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les statuts ou par la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement adoptées que dans la mesure où elles sont approuvées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par décision unanime des associés.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

15.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de résultat conformément à la Loi. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société sera égal à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé apporteur approuve cette affectation. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

15.4 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera de quelle façon sera utilisé le solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts

15.5 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 16. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et primes assimilées.

16.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes, sur la base d'un bilan intermédiaire, préparé par le conseil de gérance montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

16.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

F. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

17.2 Le boni résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera réparti entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les cinquante mille (50.000) parts sociales émises ont été souscrites par WP XII International Holdings LLC, susmentionnée, pour un prix de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Les parts sociales ainsi souscrites de cette manière ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de manière à ce que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est, dès à présent, à disposition de la Société, ainsi que démontré au notaire signataire.

L'apport total d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est affecté en totalité au capital social.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Timothy J. CURT, né dans le Connecticut, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique;
- Madame Tara O'NEILL, né à New York, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique;
- Madame Ute BRÄUER, né à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michel RAFFOUL, né à Accra, Ghana, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Monsieur Luca GALLINELLI, né à Florence, Italie, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date spécifiée en en-tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30714. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016001755/432.

(150240451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Agri Ressources Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 201.266.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "AGRI RESOURCES GROUP S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, incorporated by a deed of the undersigned notary on 30 October 2015, in process to be published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations and registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 201266.

The meeting was opened by Mr Ernest Ouwerkerk, company director, residing professionally in L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, employee, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II.

The meeting elected as scrutineer Mr Ernest Ouwerkerk prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital with ninety million Euro (EUR 90,000,000) in order to raise it from its current amount of one million Euro (EUR 1,000,000) to ninety one million Euro (EUR 91,000,000) by the issue of nine billion (9,000,000,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the current shareholders of their preferential subscription rights.

3. Subscription of the nine billion (9,000,000,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each by Agricorp Invest S.A., a company having its registered office at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks (RCS Luxembourg B 166867), and full payment of these new shares by contribution in kind consisting of eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares of AGRI RESOURCES INTERNATIONAL S.à r.l., a company having its registered office at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks (RCS Luxembourg B 200399).

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

“ **5.1.** The share capital is set at ninety one million Euro (EUR 91,000,000) represented by nine billion one hundred million (9,100,000,000) shares (“Shares”) with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.”

5. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares, all issued in registered form, are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation, all in registered form, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital with ninety million Euro (EUR 90,000,000) in order to raise it from its current amount of one million Euro (EUR 1,000,000) to ninety one million Euro (EUR 91,000,000) by the issue of nine billion (9,000,000,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares and to accept their subscription and their payment by contribution in kind as follows:

Second resolution

The actual shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Agricorp Invest SA, a company having its registered office at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks (RCS Luxembourg B 166867

here represented by Mr Ernest Ouwerkerk prenamed,

by virtue of a proxy established on 7 December 2015,

who declared to subscribe to the nine billion (9,000,000,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares of AGRI RESOURCES INTERNATIONAL S.à r.l., a company having its registered office at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks (RCS Luxembourg B 200399), representing 90% of the share capital of the said company.

The existence and the value of the said shares is evidenced in a report established by Mazars Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, represented by Mr Thierry Salagnac, having its registered office in Luxembourg, on 11 December 2015, concluding as follows:

“Conclusion:

Based on our work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind will not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in consideration thereof.”

Furthermore, it results from a certificate issued by the management of AGRI RESOURCES INTERNATIONAL S.à r.l. on 11 December 2015, that:

- Agricorp Invest SA is the owner of eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares of AGRI RESOURCES INTERNATIONAL S.à r.l., being 90 % of the company's total share capital;
- such shares are fully paid-up;
- Agricorp Invest S.A. is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Luxembourg, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

The said proxy, report and certificate, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **5.1.** The share capital is set at ninety one million Euro (EUR 91,000,000) represented by nine billion one hundred million (9,100,000,000) shares (“Shares”) with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 7.500.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AGRI RESOURCES GROUP S.A.", avec siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 octobre 2015,

en cours de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201266.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ernest Ouwerkerk, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, employé, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ernest Ouwerkerk prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de quatre-vingt-dix millions d'euros (90.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000,- EUR) à quatre-vingt-onze millions d'euros (91.000.000,- EUR) par l'émission de neuf milliards (9.000.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro cent (0,01.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle

3. Souscription des de neuf milliards (9.000.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro cent (0,01.- EUR) par Agricorn Invest S.A., une société ayant son siège à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks (RCS Luxembourg B166867), et libération entière de ces actions nouvelles par apport en nature consistant en onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de la société AGRI RESSOURCES INTERNATIONAL S.à r.l., une société ayant son siège à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks (RCS Luxembourg B200399).

4. Changement conséquent de l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze millions d'euros (EUR 91.000.000) représenté par neuf milliards cent millions (9.100.000.000) d'actions («les actions») d'une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune.»

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, toutes émises sous forme nominative, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, toutes les actions étant émises sous forme nominative, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de quatre-vingt-dix millions d'euros (90.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000,- EUR) à quatre-vingt-onze millions d'euros (91.000.000,- EUR) par l'émission de neuf milliards (9.000.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro cent (0,01.- EUR) chacune,, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Agricorn Invest S.A., une société ayant son siège à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks (RCS Luxembourg B166867), ici représentée par Monsieur Ernest Ouwerkerk prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 7 décembre 2015,

laquelle déclare souscrire aux neuf milliards (9.000.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro cent (0,01.- EUR) chacune et les libérer entièrement par apport en nature de onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de la société AGRI RESSOURCES INTERNATIONAL S.à r.l., une société ayant son siège à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks (RCS Luxembourg B200399), représentant 90% du capital total de la dite société.

L'existence et la valeur des dites actions, a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Mazars Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, en la personne de Monsieur Thierry SALAGNAC, en date du 11 décembre 2015, qui conclut comme suit:

“Conclusion:

Based on our work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind will not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in consideration thereof.”

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 11 décembre 2015, par la gérance de AGRI RESOURCES INTERNATIONAL S.à r.l., que:

- Agricorp Invest S.A est propriétaire de onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de la société AGRI RESOURCES INTERNATIONAL S.à r.l., soit 90% du capital social total.

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- Agricorp Invest S.A est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises au Grand-Duché de Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

Les dits rapport, procurations et certificat resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze millions d'euros (EUR 91.000.000) représenté par neuf milliards cent millions (9.100.000.000) d'actions («les actions») d'une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune.»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 7.500.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. OUWERKERK, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016000017/200.

(150239019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Société Holding de Gestion et de Participation, Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 10, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 185.331.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth of October,
before the undersigned Maître Martine Schaeffer notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of “SOCIETE HOLDING DE GESTION ET DE PARTICIPATION” (hereafter, referred to as the “Company”), a public limited liability company (“société anonyme” or “S.A.”), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, having its registered office at 23, route d’Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the “R.C.S.”) under number B 185.331 (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated February 25th, 2014, published in the Mémorial C, number 1333 of May 23rd, 2014. Which Articles of Incorporation have been amended by a deed of the same notary dated September 30th, 2014, published in the Mémorial C, number 3346 of November 12th, 2014.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing in Luxembourg; who appoints as secretary Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The Chairman declares and the Meeting agrees that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by the shareholders are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies “ne varietur” will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that all the shares, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. The shareholders declare that they have been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to transfer the registered office to 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg.

Sole resolution

The Meeting RESOLVES to transfer the registered office to 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg, and accordingly to amend article 3. «Registered office» as follows:

“ **3.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

3.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3.5. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.”

Expenses

The expenses, costs, earnings or loads in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this act amount to approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The notary who understands and speaks English states that demand the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of these people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-six octobre.

Par devant Nous Maître Martine Schaeffèr, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOCIETE HOLDING DE GESTION ET DE PARTICIPATION, une société anonyme, établie selon les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres (la «Loi de 1915»), ayant son siège social au 23, route d' Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.331 (la «Société»), constituée par acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2014, publié au Mémorial C, numéro 1333 du 23 mai 2014. Dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 30 septembre 2014, publié au Mémorial C, numéro 3346 du 12 novembre 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg;

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandra FUENTES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Ensuite Monsieur le président prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

III. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision de transférer le siège social de la société au 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la société au 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg et, par conséquent de modifier l'article 3 «Siège Social» des statuts comme suit:

“ 3.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

3.3. Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25024. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000671/124.

(150239689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Badafo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.862.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TA Atlantic & Pacific VI L.P., a limited liability partnership, organised and existing under the laws of Delaware, United States of America having its registered office at 200, Clarendon Street, 56th floor, Boston, Massachusetts 02116, United States of America and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4457876 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Badafo Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139862 (the Company);

- the Company was incorporated on 18 June 2008, pursuant to a deed drawn up by Maître Jean SECKLER, a notary resident in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1817 of 23 July 2008. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have not been amended;

- the Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for those owed to the Sole Shareholder;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any);

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the board of managers.

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Intertrust Luxembourg and any employee or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each of them acting individually, to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial year 2015), this power expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation; and

the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Intertrust Luxembourg and of Maître Henri BECK, each of them acting individually, to undertake any formalities necessary in connection with closing the Company's liquidation, this power expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre,

Par-devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TA Atlantic & Pacific VI L.P., une société en commandite (limited liability partnership) régie par et existant en vertu des lois de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200, Clarendon Street, 56th floor, Boston, Massachusetts 02116, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétaire d'État du Delaware sous le numéro 4457876 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, avec pour adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Badafo Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139862 (la Société);

- la Société a été constituée le 18 juin 2008, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1817 du 23 juillet 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis cette date;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a une connaissance parfaite et complète des Statuts, et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, à l'exclusion du passif dû à l'Associé Unique;

(iii) il recevra tous les actifs restants de la Société; et

(iv) il prendra à sa charge tout le passif caché ou inconnu à ce jour (le cas échéant);

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, pour l'exercice de leur mandat et, en relation avec les comptes de la liquidation, aux membres conseil de gérance;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est, par les présentes, liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de Intertrust Luxembourg, ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun d'eux agissant individuellement, à l'effet de faire et d'accomplir toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, les déclarations fiscales relatives à l'exercice social 2015), ce pouvoir expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société; et

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de Intertrust Luxembourg et de Maître Henri BECK, chacun d'eux agissant individuellement, à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ce pouvoir expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000083/118.

(150239863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

ITW Alpha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.881.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

"ITW Participations S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at -1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 103.881 (the "Sole Shareholder") here represented by Mr Axel MARGGRAFF, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That "ITW Alpha S.à r.l.", (the "Company"), private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie. filed at the Luxembourg Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 103.881, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 9 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 48 dated 18th January 2005. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated 21st of November 2011, published in the Mémorial number 84 dated 11th January 2012.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of twenty-six million seven hundred thousand twenty-six Euro (EUR 26,726,000.-) so as to raise it from its current amount of seven hundred eighty-one million three hundred seventy-three thousand euro (EUR 781,373,000.-) to an amount of eight hundred eight million ninety-nine thousand Euro (EUR 808,099,000.-) by the issuance of twenty-six thousand seven hundred twenty-six (26,726) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The amount of twenty-six million seven hundred thousand twenty-six Euro (EUR 26,726,000.-) is a the free disposal of the Company, as proof was given to the officiating notary who expressly acknowledges this.

Second resolution

The meeting decides in consequence of the foregoing resolution to amend subsequently article 5.1. of the By-laws who shall have the following wording:

“ **Art. 6.1.** The Company's corporate capital is fixed at eight hundred eight million ninety-nine thousand Euro (EUR 808,099,000.-), represented by eight hundred eight thousand ninety-nine (808,099) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each (the “Shares”).”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 7,100.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

«ITW Participations S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1511 Luxembourg Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés et à Luxembourg sous le numéro B85382 ("l'Associé Unique"), ici représentée par Monsieur Axel MARGGRAFF, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée “ITW Alpha S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie,, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.881, a été constituée par un acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 9 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 48 en date du 18 janvier 2005 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2011, publié au Mémorial numéro 84 du 1^{er} janvier 2012.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-six million sept cent vingt-six mille euros (EUR 26.726.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-un millions trois cent soixante-treize mille euros (EUR 781.373.000,00,-) à un montant de huit cent huit million quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 808.099.000,-) par l'émission de vingt-six mille sept cent vingt-six (26.726) nouvelles Parts Sociales avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) toutes souscrites et libérées en espèces par l'associé unique.

La somme de vingt-six million sept cent vingt-six mille euros (EUR 26.726.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 5.1. des statuts comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à huit cent huit million quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 808.099.000,-), représenté par huit cent huit mille quatre-vingt-dix-neuf (808.099) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), toutes entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales»).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 7.100,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Axel MARGGRAFF, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016001256/98.

(150240401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.667.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Maxime LEYDER, employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C." having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 2965382,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in New York on 4 December 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 134.667, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary on December 14, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 178 of January 23, 2008.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Maxime LEYDER, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.», établie et ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculée auprès du Registre Commercial du Delaware sous le numéro 2965382,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée à New York, le 4 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.667, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 178 du 23 janvier 2008.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,000.-), représenté par mille (1,000) parts sociales d'une valeur de vingt cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «D.E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l.», pré désignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. LEYDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31073. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016000153/91.

(150240703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

LBREP II Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.131.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

40 West 57th Street, 29th floor, New-York, 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Décembre 2015.

Pour extrait conforme

LBREP II Neptune S.à r.l

Christophe Mathieu / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2016004823/17.

(160003278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.050,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.212.

—
EXTRAIT

Il est à noter que depuis le 21 décembre 2015, l'adresse professionnelle de Gérard Maîtrejean, gérant de la Société, a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016004552/16.

(160003376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

KPI I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.101.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 04 janvier 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Andrew Taylor, Administrateur de sociétés, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 4 janvier 2016.

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Robert Jan Hudson, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Park Point, 17 High Street, Longbridge, Birmingham B31 2UQ en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une période illimitée avec effet au 4 janvier 2016.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016004789/16.

(160002943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

TA EU Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.426.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique en date du 30 Décembre 2015

- La démission de Monsieur Maxence Monot, né le 08 décembre 1976 à Dijon, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 décembre 2015;

- Monsieur Nicholas Karl Richardson, né le 24 novembre 1982 à Jersey, Channel Islands, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 30 décembre 2015;

- Madame Anne-Cécile Tritsch, née le 29 septembre 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 30 décembre 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de catégorie A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;
- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;
- Monsieur Simon Barnes, gérant de catégorie B;
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B;
- Monsieur Nicholas Karl Richardson, gérant de catégorie B; et
- Madame Anne-Cécile Tritsch, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005150/28.

(160003370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Verneuil S.a., Société Anonyme.

Capital social: EUR 170.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.197.

Par la présente nous vous informons que l'adresse professionnelle de l'administrateur Stefania Tomasini est désormais Via Pioda, n.12, CH-6900 Lugano.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2016005184/12.

(160002845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Vita-Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 45, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 148.853.

En date du 10 novembre 2015, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- AMBUVITA SA, a cédé les 100 parts sociales qu'elle détenait à la société POMPES FUNEBRES WAGNER S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de 12.500 €, ayant son siège social 45, Rue Principale à L-7595 Reckange, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B131280

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société VITA-CARS S.à r.l. est la suivante:

POMPES FUNEBRES WAGNER S.à r.l., détient les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016005187/16.

(160003474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

AB JV Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.458.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 8 janvier 2016:

- d'accepter la démission de monsieur Desmond MITCHELL, gérant de catégorie A.

- et de nommer en tant que gérant de catégorie A avec effet au 31 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée; monsieur Philippe CHAN, né le 15 novembre 1974 à Candos, Mauritanie, demeurant professionnellement au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005260/15.

(160005013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Abacus Consulting & Solutions S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 24, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 160.925.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2016

L'assemblée générale des actionnaires de la société ABACUS SOLUTIONS S.A. a décidé, en date du 4 janvier 2016, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Pascal BAULER, né le 27/08/1972 à Pétange, demeurant à L-6315 Beaufort, 42, Härewiss

- Monsieur Fernand FELTZ, né le 09/04/1952 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-1529 Luxembourg, 21, rue Raoul Follereau

- Monsieur Guy SIMON, né le 21/01/1977 à Luxembourg, demeurant à L-1128 Luxembourg, 26, Val Saint André

- Monsieur Egbert VAN DEN BERG, né le 10/04/1958 à Luxembourg, demeurant à L-8441 Steinfort, 17, Cité Mandall

sont venus à échéance, décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2022.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Volker HOCHGÜRTEL, né le 27/04/1973 à Trèves (D), demeurant à D-54332 Wasserliesch, Im Seegarten 21

au poste d'administrateur pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2022.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005261/30.

(160004555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

AIG Europe Limited (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 50.342.

—
Il est porté à la connaissance des tiers que:

- Monsieur Thomas COLRAINE a démissionné de sa fonction d'administrateur et n'a plus le pouvoir d'engager la société avec effet au 31 décembre 2014;

- Monsieur Michael GARCEAU, administrateur, né le 2 janvier 1966 à Connecticut (États-Unis), dont l'adresse professionnelle est The AIG Building, 58 Fenchurch Street, London, EC3M 4AB, a été nommé administrateur et a le pouvoir d'engager la société selon les modalités de ses statuts à dater du 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2016005269/13.

(160004502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Aloha ECF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 199.294.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 15 décembre 2015 par l'associé unique de la Société, ALOHA ECF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant désormais son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199285, que l'associé unique précité a décidé d'augmenter le nombre des gérants de la Société de trois à quatre et de nommer Monsieur Michael Blumstein, né le 13 septembre 1956 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1114 Avenue of the Americas, 27th Floor, New York, NY 10036, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Richard Munn, gérant de Classe A, ayant son adresse professionnelle au 45 Pall Mall, 4^{ème} étage, GB - SW1Y 5JG Londres, Angleterre;

- Monsieur Michael Blumstein, gérant de Classe A, ayant son adresse professionnelle au 1114 Avenue of the Americas, 27th Floor, New York, NY 10036, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jean-Philippe Mersy, gérant de Classe B, ayant son adresse professionnelle au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg;

- Monsieur Jean-Claude Lucius, gérant de Classe B, ayant son adresse professionnelle au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016005276/30.

(160004523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Alternative Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 170.410.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 janvier 2015

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 30 janvier 2015 que la société DEFISCO SA, B159006, ayant son siège social au 14, rue Basse, L-4963 Clemency a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016005280/11.

(160005523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

AMMC Law, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.465.

—
Il résulte de la lettre de démission datée du 23 décembre 2015 de Monsieur Emmanuel Natale qu'il a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil d'administration est maintenant composé comme suit:

- Marjorie Allo comme administratrice de la Société;

- Christophe Maillard comme administrateur de la Société; et

- Franck Olivier Cera comme administrateur de la Société.

Le 8 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016005281/16.

(160004716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Amsit, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.893.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 11 juin 2015

L'Assemblée décide de renommer, pour une durée d'un an, les personnes suivantes en qualité d'administrateur:

- Monsieur Benoît PIROTTE dont la nouvelle adresse est B-1421 OPHAIN-BOIS-SEIGNEUR-ISAAC, Avenue de la Tendraie 9;

- Monsieur Marc EVRARD;

- Monsieur Paul DEPREZ.

Le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Benoît PIROTTE pour une durée d'un an.

Les mandats ainsi renouvelés se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Elle décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société FIDEWA-CLAR SA ayant son siège social Rue du Château d'Eau 2-4 à L-3364 Leudelage, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B165.462 et représentée par Monsieur Raphaël LOSCHETTER à la date de ce jour pour une durée d'un an. Le mandat ainsi donné se terminera lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016005283/21.

(160004644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 9 novembre 2015 que:

- Monsieur Gregory FERRANT a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 22 octobre 2015,

- Monsieur Jos STAPPERS, né le 31 janvier 1966 à Vilvoorde (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 29 boulevard du Prince Henri, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 octobre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016005295/15.

(160003989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Argenta Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.912.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 9 novembre 2015 que:

- Monsieur Gregory FERRANT a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 22 octobre 2015,

- Monsieur Jos STAPPERS, né le 31 janvier 1966 à Vilvoorde (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 29 boulevard du Prince Henri, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 octobre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016005296/15.

(160003983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Brasserie des poulets s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 169.575.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 31 décembre 2015 que:

- La démission de Mr Emin SHALA, gérant administratif et technique de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;

- La personne morale suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* RUMI S.à.r.l constituée le 6 octobre 2015 par devant Maître Jean SECKLER, et ayant son siège social au 14 Avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG, représentée par Analaxmi CUNDEN, gérante unique au 37 Rangwee L-2412 Howald

2. Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 31 décembre 2015 entre Mr Emin SHALA, associé unique de la Société, et RUMI S.à.r.l, une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 14 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B200800, que Mr Emin SHALA a cédé 100 parts sociales de la Société, à RUMI S.à.r.l avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005332/21.

(160004422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Farei Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 45.979.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Crauthem en date du 5 avril 2013

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Claude Famiani, demeurant à 26, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf les Bains, M. Aldo Famiani, demeurant à 160, rue Jean Michels, L-4243 Esch/Alzette, et Monsieur Ben Famiani, demeurant à 26, rue rue des Prunelles, L-5639 Mondorf les Bains, en tant qu'administrateur et M. Claude Famiani en tant qu'administrateur-délégué ainsi que la société Benoy Kartheiser Management Sàrl, ayant son siège social à 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Mondorf, le 5 avril 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2016005557/16.

(160004193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Finkorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.797.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 17 décembre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- FINKORF S.A, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II (RCS B107797)

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2016005568/16.

(160005395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Five Star Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 2, rue de Pulvermuehl.

R.C.S. Luxembourg B 162.344.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique à Luxembourg le 02 décembre 2015

Résolution

Transfert du siège social de la Société du 57, rue du Kirchberg, L-1858 Luxembourg au 2, rue de Pulvermuehl, L-2356 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2015.

Pour Five Star Invest S.A.

L'administrateur unique

Référence de publication: 2016005574/15.

(160004947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

FVL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.590.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 28 décembre 2015

La cooptation de M. David SANA comme administrateur de catégorie A a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Veillez noter que le siège social du commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FVL Invest S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016005587/16.

(160003944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Green Electricity Master Invest II, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.492.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 novembre 2015

1. La démission de M. Pierre Pepersack à compter du 31 octobre 2015 est acceptée,
2. M. Jean-François BECU, né le 29 août 1969 à Bruxelles, demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles est nommé, avec effet au 25 octobre 2015, Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour Green Electricity Master Invest II

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016005603/17.

(160004772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

High Field Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.450.

—
EXTRAIT

En date du 7 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 31 décembre 2015.
- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante B de la société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005645/15.

(160004765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.748.

—
Frau Kirsten Ludwig hat ihr Mandat zum 19. Dezember 2015 niedergelegt. Gemäß Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 30. Dezember 2015 werden Herr Dr. Titus Albrecht und Frau Maja Haas mit Wirkung zum 1. Januar 2016 auf unbegrenzte Zeit in die Geschäftsführung bestellt. Die Berufsadresse von Frau Haas lautet 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, die von Herrn Dr. Albrecht lautet Valentinskamp 70/EMPORIO, D-20355 Hamburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Januar 2016.

Howick Place Office S.à r.l.

Petra Hauer / Isabel Leixner

Référence de publication: 2016005648/15.

(160005076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Office Park Findel F4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.489.

—
Die außerordentliche Generalversammlung vom 30. Dezember 2015 hat Herrn Dr. Willi Müller mit Wirkung zum 1. Januar 2016 in den Verwaltungsrat der Gesellschaft bestellt. Die Berufsadresse von Herrn Dr. Müller lautet 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Die Amtszeit von Herrn Dr. Müller endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2020, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2019 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Januar 2016.

OFFICE PARK FINDEL F4 S.A.

Petra Hauer / Isabel Leixner

Référence de publication: 2016005923/16.

(160005039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

PS Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société PS Holdco S.A., décidée par acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 4 juillet 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale sous seing privé tenue en date du 6 janvier 2016.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005968/14.

(160004970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

PSH S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.071.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société «PSH S.A.», inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B128071 en vertu de laquelle la société PSH S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 23 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 décembre 2015.

Axiome Audit S.à r.l.

Référence de publication: 2016005970/14.

(160004938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

PSM Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.078.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2015

1) En remplacement de Messieurs Guy LAVAL et Christian FAUCON, l'assemblée générale décide de nommer au Conseil d'Administration en qualité d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018:

- Monsieur Augusto VALENTE, né le 23 juin 1964 à Genève (Suisse), demeurant Route du Bois de Bay 105 à CH-1242 Satigny (Suisse),

- Monsieur Franck CASOLA, né le 9 mars 1991 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant 32, rue Ménager à L-4625 Differdange.

2) Mise à jour de l'adresse de l'administrateur, Monsieur Marc CASOLA: 12, avenue de la Gare à L-4873 Lamadelaine.

3) En remplacement de Monsieur Guy LAVAL, l'assemblée générale décide de nommer administrateur-délégué pour une durée indéterminée, Monsieur Marc CASOLA, né le 27 octobre 1955 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant 12, avenue de la Gare à L-4873 Lamadelaine. Il dispose d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

4) En remplacement de la société Fiduciaire International de Luxembourg S.A., l'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018, la société 4U CONSULT S.à r.l. située 29, rue des Martyrs à L-3739 Rumelange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B111606.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016005971/23.

(160004536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Quantum Business Advisory Lux Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.109.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 janvier 2016

Ayant été informé de la démission de Monsieur Probal DASGUPTA de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2015, il est décidé de nommer comme nouveau gérant avec effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée indéterminée:

- Mr Aditya MISHRA, né le 7 novembre 1986 à Bettiah Bihar (India), demeurant au 97, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005973/15.

(160005000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Ramlo International Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 99.836.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société Ramlo International Luxembourg (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 décembre 2015.

Ramlo International Luxembourg

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016005978/18.

(160004692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Realtune Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.869.

—
Suite à une cession de parts sociales en date du 3 décembre 2015, la société TREBORASSET Sàrl, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141275, a transféré la propriété de mille (1.000) parts sociales de mille Euros chacune de la société à responsabilité limitée REALTUNE FINANCE Sàrl, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg à THERABEL GROUP Sàrl

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

THERABEL GROUP Sàrl., ayant son siège social au 10, rue Nicolas Adames, L-1114

Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 88202 1.000 parts sociales

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

REALTUNE FINANCE S.à r.l.

- / JALYNE S.A.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016005979/22.

(160004266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Renowa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 166.183.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 janvier 2016

Il a été décidé de nommer en tant que co-gérant de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée indéterminée, Monsieur Enzo Guastaferrri, né le 7 novembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L - 4819 Rodange.

Le Conseil de Gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Richard Emmanuel Renom de La Baume

- Monsieur Enzo Guastaferrri

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016005982/18.

(160004742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Rhine (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 182.426.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 janvier 2016 que:

1. La démission de Monsieur Thomas Abraham Elimullil, gérant de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2016, a été acceptée.

2. Monsieur Sangeet Dhanani, né le 1^{er} janvier 1974 à Mombasa, Kenya, demeurant professionnellement au 33 Davies Street, W1K 4LR, London, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

La Société prend acte que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Timea Orosz et Monsieur Marc Chong Kan, gérants de la Société, est désormais la suivante: 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005984/20.

(160004007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

EQUINOX Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place de Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 202.693.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of the month of December.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Faber Holding S.r.l., a limited liability company existing under the laws of Italy, registered with the Register of Commerce of Milan under number 13198490156, having its registered office at viale Lunigiana n°23,

here represented by Mr Massimiliano Seliziato, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which such a party wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name EQUINOX Holding S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at four hundred thousand euro (EUR 400,000), represented by four hundred thousand (400,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of registered shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the “sole shareholder”, depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Tuesday of the month of May of each year at 3pm CET. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the “board of the meeting” shall in such case be construed as a reference to the “chairman and secretary” or, as the case may be, to the “single person who assumes the role of the board”, depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management**Art. 16. Composition and powers of the board of directors.**

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a physical person as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of

the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

26.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The four hundred thousand (400,000) shares issued have been subscribed by Faber Holding S.r.l., aforementioned, for the price of four hundred thousand euro (EUR 400,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000) is entirely allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,600.-

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

(i) Alessandro Cusumano, born in Borgomanero, Italy on 6 April 1981, professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Federico Franzina, born in Padova, Italy on 1 April 1961, professionally residing at 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) Salvatore Mancuso, born in Sant'Agata di Militello, Italy on 18 October 1949, professionally residing at Riva Albertoli 1, Lugano, Ticino 6900 Switzerland.

3. The following person(s) is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

ERNST & YOUNG, a Luxembourg société anonyme, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faber Holding S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois d'Italie, inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 13198490156, ayant son siège social à Viale Lunigiana n° 23,

dûment représentée par Monsieur Massimiliano Seliziato, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination EQUINOX Holding S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000), représenté par quatre cent mille (400.000) actions, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts ou tel que prévu par l'article 6 ci-dessous.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires existants en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de ou des actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts ou tel que prévu par le présent article.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, l'incapacité juridique, la dissolution, la faillite, l'insolvabilité ou quel qu'autre événement similaire concernant l'un des actionnaires, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la loi luxembourgeoise. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette action jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts

8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à quinze heures. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils peuvent contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent décider à l'unanimité de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne qui assumera le rôle du conseil d'administration et dans ce cas il n'y a pas besoin de nommer un scrutateur. Toute référence faite ici au «bureau de l'assemblée» doit dans ce cas être interprétée comme une référence au «président et secrétaire» ou, le cas échéant, à la «personne seule qui assume le rôle du conseil d'administration», selon le contexte. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société

ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque actionnaire a un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 1^{er}. Changement de nationalité.

1.1 Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires

Art. 2. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 3. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

3.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

3.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Gérance

Art. 4. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

4.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

4.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 5. Gestion journalière.

5.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

5.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 6. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

6.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

6.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

6.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

6.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

6.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 7. Vacance d'un poste d'administrateur.

7.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

7.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Convocation aux conseils d'administration.

8.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

8.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

8.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 9. Conduite des réunions du conseil d'administration.

9.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

9.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

9.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

9.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivalra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

9.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

9.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

9.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote

y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

9.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

9.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

9.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

10.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire ou par deux (2) administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

10.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 11. Relations avec les tiers.

11.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

11.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et surveillance de la société

Art. 12. Commissaire aux comptes.

12.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

12.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

12.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

12.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

12.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 14. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

14.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

14.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

14.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

14.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

14.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 15. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

15.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

15.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 16. Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2017.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quatre cent mille (400.000) actions émises ont été souscrites par Faber Holding S.r.l., mentionnée ci-dessus, pour un prix de quatre cent mille euros (EUR 400.000);

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 2.600,-.

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période de 6 ans:

(i) Alessandro Cusumano, né à Borgomanero, Italie, le 6 avril 1981, résident professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Federico Franzina, à Padova, Italie le 1^{er} avril 1961, résident professionnellement au 5 place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(iii) Salvatore Mancuso, né à Sant 'Agata di Militello, Italie, le 18 octobre 1949, résident professionnellement au Riva Albertoli 1, Lugano, Ticino 6900 Suisse.

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

ERNST & YOUNG, une Société anonyme luxembourgeoise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 201600220/697.

(150240178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.773.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing at Junglinster, Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Dory 1 (NFR) S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 116.773, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, on May 15, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1479 on August 2, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed on July 1, 2013 published in the Luxembourg Memorial C number 2122 on August 30, 2013.

There appeared:

CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., a limited partnership, with its registered office at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America, registered with the Companies House for England and Wales under number LP11169; (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That all the 1,457 (one thousand four hundred fifty-seven) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "Dory 1 (NFR) S.à.r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116.773, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1479 du 2 août 2006 et dont les actes ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 1 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2122 du 30 août 2013.

A comparu:

CPI Capital Partners Europe, L.P., une atayant son siège social au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis, enregistrée au registre du commerce pour l'Angleterre sous le numéro LP11169; (l'Associé Unique)

Ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donné sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les 1,457 (mille quatre cent cinquante-sept) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016000174/116.

(150239319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

LB2F S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 150.592.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société FENWAY HOLDINGS LTD dont le siège social est Jumeirah Lakes Towers 608, Office 8, 6th Floor, Building Indigo Icon, Dubai- UAE, ici représentée par son directeur Monsieur Jorge Humberto CUNHA FERREIRA, directeur de sociétés, demeurant 100, Grand-Rue, L-3927 Mondorcange,

lui-même ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

I.- Que la société anonyme «LB2F S.A., SPF», ayant son siège social à L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Pierre Michels, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 150.592, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 308 du 11 février 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1439 du 4 juin 2014.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à deux cent vingt cinq mille euros (225.000- EUR), représenté par deux mille deux cent cinquante actions (2.250) actions d'une valeur nominale de 100 euros (100 EUR) chacune.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société «LB2F S.A., SPF».

IV.- Que l'activité de la société «LB2F S.A., SPF.» a cessé et que le comparant, en tant qu'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social de la Société (l'Actionnaire") prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Actionnaire unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que la société FENWAY HOLDINGS LTD, précitée, est nommée liquidateur de la société,», lequel en cette qualité, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Actionnaire unique est solidairement investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge solidairement tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Pierre Michels.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille euro (1.000,- EUR), sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015212549/52.

(150238513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Deni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.900.

Les statuts coordonnés au 10/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016001020/12.

(150239980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 125.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016001743/12.

(150240563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.
